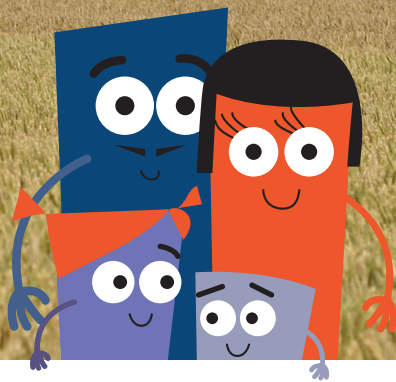


SAVEZ-VOUS QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

La Belgique compte cinq sites nucléaires à Doel, Tihange, Mol, Dessel et Fleurus. Le risque d'un accident nucléaire sur l'un de ces sites est faible mais n'est pas inexistant. En cas d'accident, protégez-vous en vous **mettant à l'abri**.



Risque



nucléaire

QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

IL Y A CINQ SITES NUCLÉAIRES EN BELGIQUE.

Les plus importants sont les centrales nucléaires de Doel et de Tihange. Il y a également le Centre d'Etude de l'Energie Nucléaire (SCK-CEN) à Mol, Belgoprocess à Dessel et l'Institut national des Radioéléments (IRE) à Fleurus. Deux centrales nucléaires se situent par ailleurs à moins de 20 km de nos frontières, à Borssele (Pays-Bas) et Chooz (France).

Toutes ces installations disposent de systèmes de sécurité renforcés, répondent à des critères stricts édictés au niveau national et international et font l'objet de contrôles soutenus. Un accident nucléaire ne peut cependant jamais être tout à fait exclu.

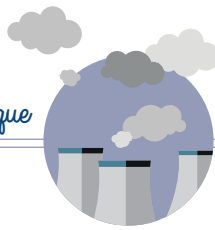
Le risque d'un accident nucléaire sur un site est très faible mais n'est pas inexistant.



SITES NUCLÉAIRES EN BELGIQUE

Risque

nucléaire



QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si malgré toutes les mesures de sécurité et de protection mises en place, un incident venait à se produire dans une installation nucléaire, plusieurs procédures et plans d'urgence seront mis à exécution. Ceux-ci ont pour but de limiter le plus possible les conséquences de l'accident.

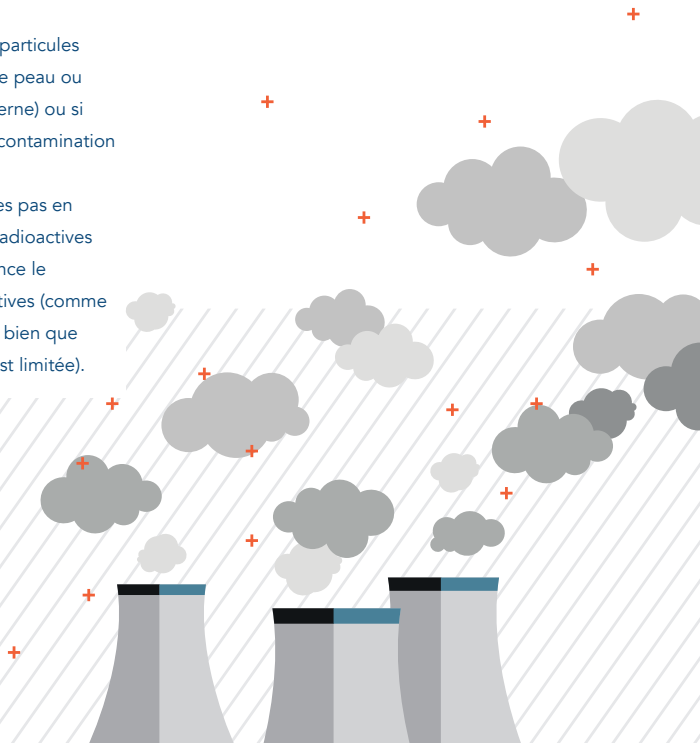
Un rejet radioactif pourrait exceptionnellement avoir lieu dans l'air, l'eau ou en surface. Il est impossible de voir, sentir, goûter ou ressentir au toucher la radioactivité. Il y a un risque de contamination ou d'irradiation en cas de libération de matières radioactives.

Les risques d'un accident nucléaire sont principalement des risques à **long terme** (comme par exemple un risque accru de développer un cancer).



La meilleure manière de se protéger contre la contamination ou la radiation est de se mettre à l'abri.

- On parle de contamination si des particules radioactives se retrouvent sur votre peau ou vos vêtements (contamination externe) ou si elles ont été inhalées ou avalées (contamination interne).
- On parle de radiation si vous n'êtes pas en contact direct avec les particules radioactives mais que votre corps subit à distance le rayonnement de matières radioactives (comme lors d'une radiographie à l'hôpital bien que dans ce cas la dose de radiation est limitée).





QUE FONT LES AUTORITÉS ?

LES AUTORITÉS ET LES EXPLOITANTS DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES COLLABORENT POUR LIMITER AU MAXIMUM LES RISQUES.

Pour chaque installation nucléaire, il existe des **prescriptions strictes en matière de sécurité** qui ont pour but de protéger le processus de production, les travailleurs, le site, les riverains et l'environnement.

En Belgique, l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) contrôle strictement la sécurité des sites nucléaires. Des **contrôles et des audits de sécurité** ont régulièrement lieu pour vérifier si les règles de sécurité sont correctement suivies. L'AFCN impose les mesures nécessaires à entreprendre jusqu'à demander l'arrêt des installations si ces règles ne sont pas appliquées.

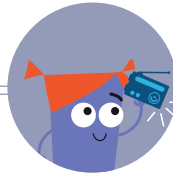
237 **stations de mesure** réparties sur l'ensemble du pays contrôlent la radioactivité dans l'air et l'eau des cours d'eau (Vous pouvez consulter les résultats des mesures sur www.telerad.be). Lorsque ces stations de mesure remarquent une anomalie, elles envoient immédiatement une alerte aux experts de l'AFCN.

Les autorités, services de secours et exploitants rédigent des **plans d'urgence** qu'ils testent régulièrement. Lors d'un accident nucléaire, le Centre de Crise du Gouvernement fédéral active le Plan national d'urgence nucléaire et radiologique.

Au moins quatre **exercices** sont prévus par an pour tester le plan d'urgence. Tout le monde reste ainsi familiarisé avec les procédures d'urgence.

Une zone de planification d'urgence est définie pour chaque site nucléaire. Dans cette zone, les services de secours, les communes, les Gouverneurs et le Centre de Crise se préparent davantage pour protéger les habitants. Pour les sites de Doel, Tihange, Mol-Dessel, Borssele et Chooz la zone est fixée à 20 kilomètres autour de l'installation nucléaire. Pour l'installation à Fleurus, la zone s'étend jusqu'à 10 kilomètres.





QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

PROTÉGEZ-VOUS EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

1. RENTREZ ET RESTEZ À L'INTÉRIEUR.

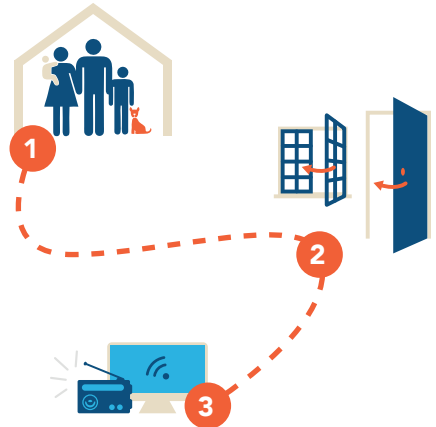
La mise à l'abri est la meilleure manière de se protéger. Entrez dans le bâtiment le plus proche. Restez à l'intérieur jusqu'à ce que vous receviez le message indiquant le fait que la situation est à nouveau sûre.

2. FERMEZ PORTES ET FENÊTRES ET COUPEZ LES SYSTÈMES DE VENTILATION.

Prenez place de préférence dans un espace central, de préférence au rez-de-

3. ÉCOUTEZ LES RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS.

Informez-vous des bonnes actions de protection communiquées par les autorités via la radio, la télévision, les sites web et comptes officiels sur les médias sociaux.



AVANT

Vous pouvez déjà entreprendre des actions pour vous préparer :

- Inscrivez-vous à BE-Alert (www.be-alert.be) afin d'être averti en cas de situation d'urgence.



- Informez-vous sur www.risquenucleaire.be
- Si vous vous trouvez dans la zone de 20km autour d'une installation nucléaire, allez chercher des comprimés d'iode chez votre pharmacien.

APRÈS

Un accident nucléaire peut avoir un impact, par exemple, sur la nourriture ou l'eau potable. Suivez les instructions des autorités.



Que font



les comprimés d'iode ?

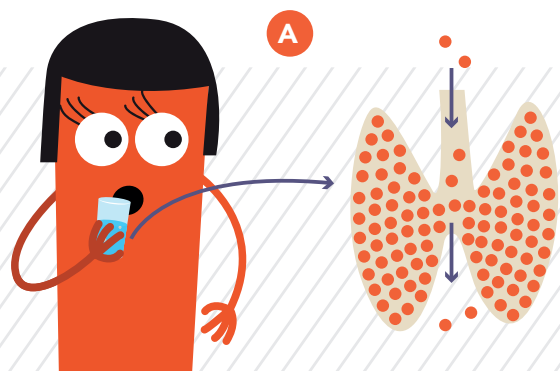
COMPRIMÉS D'IODE

L'IODE PRÉSENT DANS NOTRE ENVIRONNEMENT INTERAGIT AVEC NOTRE ORGANISME. LORSQU'IL EST INGÉRÉ OU RESPIRÉ, CET IODE EST STOCKÉ PAR LA GLANDE THYROÏDE AVANT D'ÊTRE PROGRESSIVEMENT ÉVACUÉ (PAR LES URINES).

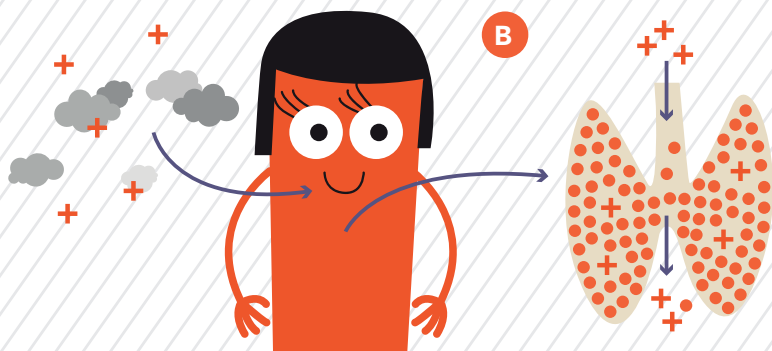
Or de l'iode radioactif peut se libérer lors d'un accident nucléaire. La thyroïde peut dès lors stocker momentanément cet iode radioactif ce qui augmente les risques de cancer ou d'autres affections.

En prenant au bon moment **des comprimés d'iode stable (non radioactif)** (image A), vous faites en sorte que votre thyroïde ne puisse plus stocker d'iode instable (radioactif) (image B). La prise de comprimé d'iode stable permet donc de protéger votre thyroïde.

Cependant, la prise des comprimés d'iode n'est efficace que lorsque vous la faites au bon moment. **Ne prenez donc jamais de comprimés d'iode de votre propre initiative.** Attendez les recommandations des autorités.



Les comprimés d'iode n'offrent qu'une protection contre la mise en contact avec de l'iode radioactif et non avec d'autres matières radioactives qui seraient également rejetées. Il est donc toujours très important de **vous mettre rapidement à l'abri**. Même si vous n'avez pas de comprimés d'iode, pour votre sécurité et votre santé, il vaut mieux rester à l'intérieur.





POUR QUI ?

En Belgique, il est possible d'aller chercher, préventivement et gratuitement, des comprimés d'iode chez son pharmacien.

- Si vous habitez **à proximité d'une installation nucléaire.**

Il est conseillé à tous les habitants des communes dans une zone de 20 kilomètres autour d'une installation nucléaire (10 km pour IRE Fleurus) d'aller chercher des comprimés d'iode.

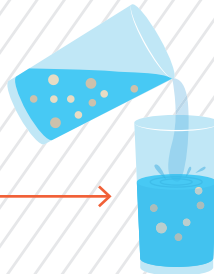
- Pour les **moins de 18 ans.**
Plus vous êtes jeune, plus vous êtes sensible aux effets de l'iode radioactif. Il est donc conseillé, sur l'ensemble du pays, pour les enfants et jeunes jusqu'à 18 ans, ainsi qu'aux femmes enceintes et aux femmes qui allaitent d'aller chercher une boîte de comprimés d'iode.

Vous avez plus de 40 ans ou vous êtes allergique à l'iode ? Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant sur les éventuels effets secondaires de l'iode. Il est possible que la prise de comprimés d'iode ne soit pas conseillée pour vous.

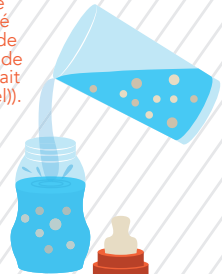
COMMENT PRENDRE LES COMPRIMÉS D'IODE ?

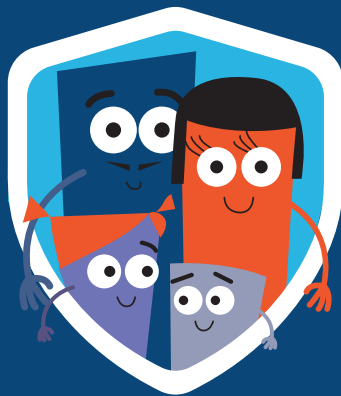
La posologie dépend de votre âge. Pour connaître la dose à prendre, consultez la notice.

Dissoudre le comprimé d'iode dans un peu d'eau.



Ajoutez cette solution à une plus grande quantité de liquide (eau, jus de fruit ou lait (maternel)).





Plus d'infos sur
www.risquenucleaire.be